



Saint-Cyprien-de-Napierville

info@st-cypriendenapierville.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.468 – MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'URBANISME

AVIS PUBLIC est par la présente donné de ce qui suit :

Lors d'une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr, à Saint-Cyprien-de-Napierville, mardi le 9 avril 2019 à 20h00, le conseil municipal a adopté le règlement no.468 modifiant diverses dispositions du règlement d'urbanisme.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville de la municipalité situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 17^e jour d'avril 2019.


James L. Lacroix
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Hôtel de ville
121, Rang Cyr
Saint-Cyprien-de-Napierville
(Québec) J0J 1L0
Tél. : (450) 245-3658
Télec. : (450) 245-7824



Saint-Cyprien-de-Napierville

info@st-cypriendenapierville.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.468 – MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'URBANISME

Je soussigné, directeur général & secrétaire-trésorier, résidant à Granby, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public relatif à l'adoption du règlement ci-haut mentionné aux deux (2) endroits désignés à cette fin par le conseil municipal entre 15 heures et 16 heures ce 17^e jour d'avril 2019.

En foi de quoi, j'émet ce certificat à St-Cyprien-de-Napierville ce 17^e jour d'avril deux mille dix-neuf.



James L. Lacroix
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Hôtel de ville
121, Rang Cyr
Saint-Cyprien-de-Napierville
(Québec) J0J 1L0
Tél. : (450) 245-3658
Télé. : (450) 245-7824